

Elections CATSIS



25 Mars : affichage des listes électorales

30 Mars : date limite de dépôt des demandes et réclamations aux fins d'inscription ou radiation sur les listes

24 Avril 17h : date limite de dépôt des listes des candidats et des profession de foi

6 Mai : affichage des listes de candidats

2 Juin : scellement système de vote électronique

9 Juin : ouverture bureau de vote

9 Juin 10h au 16 Juin 16h : Période de vote

16 Juin : début recensement/dépouillement

26 Juin : date limite contestation de validité des opérations électorales

CATSIS

La Commission Administrative et Technique de Services d'Incendie et de Secours est une instance consultative présidée par le DDSIS pour une **durée de 6 ans**

POUR QUOI ?

Cette commission est consultée sur les questions d'ordre technique ou opérationnel intéressant les services d'incendie et de secours.

La CATSIS est obligatoirement saisie pour donner son avis sur:

- Elaboration du règlement intérieur
- Elaboration du SDACR
- Orientations budgétaire du SDIS

COMPOSITION

- DDSIS
- Médecin Chef
- 2 officiers SPP
- 2 officiers SPV
- 3 SPP
- 3 SPV
- 2 PATS

QUI VOTE?

Les SPP et PATS titulaires à la date du scrutin, les SPV majeurs au moins du grade de Sapeur 1er cl et être en activité (exclusion des SPV en suspension)

SUITE À L'ELECTION

Sera désigné au conseil d'administration du SDIS en qualité de représentant du personnel avec voix consultative: 1 SPP officier, 1 SPP non officier, 1 SPV officier, 1 SPV non officier et 1 PATS

Cfdt: